

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

n° 192-23 C

Objet : RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome - Modification de la délibération n° 006-21 C du 11 février 2021

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyssie	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Jean-Pierre Casazza à Pierre Brun - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Laïla Karoui à Philippe Gamen - de Sylvie Koska à Josette Rémy - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Sara Rotelli à Marie Bénévisse - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton - de Céline Vernaz à Hélène Jacquemin - de Philippe Vuillermet à Gaëtan Pauchet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Farid Rezzak - Walter Sartori

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 novembre 2023

délibération n° 192-23 C

objet **RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome - Modification de la délibération n° 006-21 C du 11 février 2021**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, indique que par délibération n° 036-20 C du 27 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé la cession de plusieurs bâtiments du site de l'aérodrome, sur les communes de Challes-les-Eaux et de La Ravoire. Ces bâtiments sont inoccupés depuis plusieurs années en raison de lourds désordres structurels.

Il a été convenu d'une cession à la SARL Actima qui souhaite y développer une offre tertiaire nouvelle, ainsi qu'une offre de restauration et d'hébergement qui permettra d'accueillir les activités des associations occupant les bâtiments aujourd'hui obsolètes.

Deux ensembles immobiliers font l'objet de cette cession : l'ancienne tour de contrôle et les bâtiments B1, B2 et B3.

L'ancienne tour de contrôle sera entièrement réhabilitée après de lourds travaux de rénovation compte tenu des nombreux désordres liés notamment à la vacance des lieux restés inoccupés depuis presque 10 ans, et aux diverses intrusions dans le bâtiment. Quant aux bâtiments B1, B2 et B3, leur vétusté actuelle ne permet pas une réhabilitation. Ils seront démolis par Actima.

Cette réhabilitation et cette nouvelle offre économique permettront d'offrir une entrée d'agglomération sud renouvelée, en mettant en valeur un ancien bâtiment tout en développant de nouvelles activités économiques créatrices d'emplois et de richesses pour le territoire.

Pour rappel, conformément à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat, l'ancienne tour de contrôle est cédée au prix de 190 000 €, et les bâtiments B1, B2 et B3 sont cédés au prix de 460 000 €, les frais d'acte étant pris en charge par Actima.

Suite à une nouvelle sollicitation de la direction de l'immobilier de l'Etat et une visite des biens le 10 octobre 2023, il a été confirmé l'estimation de la valeur vénale des biens cédés.

Un permis de construire autorisant la réhabilitation de l'ancienne tour de contrôle a d'ores et déjà été délivré à Actima.

La délibération n° 006-21 C du 11 février 2021 prévoyait que ces cessions devaient intervenir au plus tard le 30 décembre 2021. Compte tenu de différents retards pris dans le traitement de ces dossiers, ces ventes n'ont pas encore pu avoir lieu.

Il est donc nécessaire de convenir d'un nouveau délai pour la vente de ces bâtiments. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les avis de la direction de l'immobilier de l'Etat en date du 29 mars 2019 et du 17 septembre 2019,

Vu la délibération n° 036-20 C du 27 février 2020 approuvant la cession de bâtiments de l'aérodrome,

Vu la délibération n° 006-21 C du 11 février 2021 modifiant la délibération n° 006-21 C du 27 février 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le fait que les ventes de l'ancienne tour de contrôle devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2024 pour l'ancienne tour de contrôle et le 30 décembre 2026 pour les bâtiments B1, B2 et B3. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **192-23 C**

Objet de l'acte : RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome -
Modification de la délibération n° 006-21 C du 11 février 2021

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières
(sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)

Date de l'acte : 09 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231128-lmc1H30429H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30429H1

Date de transmission en Préfecture : 28 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 28 novembre 2023

Publication sur le site internet: mardi 28 novembre 2023